



## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

### Séance du Collège du 25 octobre 2018

---

Le 25 octobre 2018, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance dans les locaux de la Haute Autorité, 4 rue du Texel dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Étaient présents les membres du Collège suivants :

Membres titulaires: Denis RAPONE, Alexandra BENSAMOUN, Louis de BROISSIA, Brigitte GIRARDIN, Alain LEQUEUX, Marcel ROGEMONT

Membre suppléant : Vincent VIGNEAU en remplacement de Nicole PLANCHON

### ORDRE DU JOUR

---

Introduction du président ; délibération sur la charte déontologique de la Haute Autorité ; audition de la Sacem ; délibération de l'avis relatif à l'exception de copie privée des programmes télévisés reproduits par voie d'accès à distance ; Autres points : référencement de l'offre légale ; marchés publics ; approbation du relevé de conclusions du collège du 04 octobre 2018.

### PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS

---

#### Introduction du président

Les membres du Collège échangent sur la nomination de Franck Riester, ancien membre du collège de l'Hadopi, en tant que Ministre de la culture.

Le Président fait un point sur son audition au Sénat dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances 2019. Auditionné par Mme Françoise Laborde, sénatrice et rapporteure pour avis de la mission « Livre et industries culturelles » ainsi que par le sénateur Jean-Pierre Leleux, vice-président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, le Président a défendu le montant de la subvention demandé par l'Hadopi dans sa délibération n°2018-07 du 24 juillet 2018 au titre des crédits nécessaires à l'accomplissement des missions de la Haute Autorité.

La Secrétaire générale fait un point sur les principaux objectifs poursuivis par la Haute Autorité dans le cadre des ateliers cinéma et sport. Une discussion s'engage avec les membres du collège sur la composition de ces ateliers et les acteurs qui pourraient y participer.

Le Président fait un point sur les auditions en cours et à venir dans le cadre des discussions relatives aux évolutions des dispositifs existants en matière de lutte contre la piraterie.

#### Audition de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) :

David El Sayegh, Secrétaire général de la Sacem, accompagné d'Antony Sitbon, enquêteur présentent l'évolution des dispositifs de lutte contre le piratage mis en place par la Sacem et exposent des cas d'affaires pénales à l'encontre de sites contrefaisants. L'importance de mener des actions avec un tiers de confiance tel que l'Hadopi est mise en exergue afin de faire émerger les bonnes pratiques entre les acteurs de l'industrie culturelle et les plateformes. Une discussion s'engage avec les membres du Collège.

## **Délibération de l'avis relatif à l'exception de copie privée des programmes télévisés reproduits par voie d'accès à distance**

Les membres du Collège échangent et adoptent l'avis relatif à l'exception de copie privée des programmes télévisés reproduits par voie d'accès à distance.

### **Autres points :**

#### **Mise à jour des sites et services référencés sur « Hadopi.fr »**

Dans le cadre de la délibération n° 2017-06 du 13 juillet 2017 précisant la méthode de référencement des offres apparaissant respectueuses des droits de propriété intellectuelle, les services soumettent à l'approbation du Collège une liste d'offres, mise à jour, entrant dans le périmètre d'observation délimité par l'article 5 de la délibération et répondant aux critères d'observation fixés par l'article 6 de la même délibération. Deux (2) nouveaux sites et services sont référencés.

#### **Marchés publics :**

Le Collège est informé du renouvellement d'un marché informatique.

Les membres du Collège donnent un avis favorable à la passation du marché d'externalisation et de gestion des lettres remises contre signature.

**Approbation du relevé de conclusions :** le Collège approuve le relevé de conclusions de la séance du 04 octobre 2018.

La délibération sur charte déontologique de la Haute Autorité est reportée à une séance ultérieure.

### **Relevé des décisions**

---

**Le Collège délibéré sur la mise à jour des sites référencés sur Hadopi.**

**Le Collège adopte** l'avis relatif à l'exception de copie privée des programmes télévisés reproduits par voie d'accès à distance.

Le 13 novembre 2018,

Denis RAPONE